

## **Le lycée Jean Drouant sommé de fonctionner sur deux sites séparés.**

**Circulez, il n'y a rien à voir !**

**Pierre Berthet : Une réaction à ce projet injustifiable s'impose !**

Un Conseil d'administration extraordinaire s'est tenu dans l'immeuble Médéric le 18 mars 2024. Les deux autorités de tutelle, l'académie de Paris et la Région Ile-de-France, ont mis la Communauté éducative de « l'École hôtelière de Paris – Lycée Jean Drouant » devant une décision de transfert temporaire à la rentrée 2025 des enseignements généraux de l'établissement (aménagement du lycée Brassai pour un accueil provisoire des enseignements généraux du lycée Jean Drouant). Accueil provisoire car les autorités de tutelle avaient proposé lors de l'année scolaire 2021-2022 que l'ensemble du lycée Jean Drouant déménage au sein du lycée Fresnel (15ème arrondissement). Lors de la présentation de ce projet, il n'avait jamais été question d'un transfert en deux temps ! Ce transfert en deux temps est pour le moins injustifié pour deux raisons :

- Le projet d'accueil définitif du lycée Jean Drouant (filiale hôtelière) au sein du lycée Fresnel (15<sup>ème</sup>) est encore en phase d'étude. Aucune date de fin de réalisation de travaux n'est encore envisagée d'autant plus que dans un premier temps, le lycée Fresnel (filiale optique lunetterie) doit lui-même déménager sur un site provisoire pour permettre les travaux qui à terme devraient permettre de réunir les deux établissements.
- Le lycée Jean Drouant réalise actuellement ses enseignements dans l'immeuble rue Médéric (17<sup>ème</sup>) depuis sa création en 1936. Une convention permet actuellement au lycée Jean Drouant d'utiliser les locaux « Médéric ». Son terme est l'année 2032 et n'impose pas un départ en urgence du lycée Jean Drouant de cet immeuble.

Ce projet en deux temps (d'abord transfert provisoire des enseignements généraux dans le lycée Brassai puis déménagement définitif dans le lycée Fresnel) fait suite à la décision prise par Jean Castex, alors Premier Ministre, de déloger le lycée Jean Drouant du site Médéric, pour rendre l'usage de l'immeuble Médéric à l'APHRL, argument avancé pour justifier les décisions actuelles qui ne pourraient plus être remises en cause.

Il convient de rappeler deux points essentiels :

- 1) Par la suite de la volonté de l'A.P.H.R.L. (association composée de syndicats employeurs - Synhorcat/GNI), il a été mis fin au statut d'École des métiers de l'École hôtelière de Paris Jean Drouant en 2002. Cela a conduit à la mise en œuvre d'une convention (dite convention trentenaire d'occupation des locaux de l'immeuble Médéric par le lycée Jean Drouant) dont l'échéance est l'année 2032. Lors de la signature de cette convention en 2002, les autorités de tutelle du lycée Jean Drouant s'étaient engagées à proposer un projet de relocalisation du lycée Jean Drouant dans le nord de Paris (intra-muros). Depuis 2002, rien n'a été proposé malgré différents courriers et demandes d'audience de la Communauté éducative Jean Drouant. De ce

point de vue, nos autorités de tutelle doivent assumer la responsabilité de cette situation. Les promesses n'ont pas été tenues.

- 2) La décision de Jean Castex a été prise à la demande de l'A.P.H.R.L. (Didier Chenet), et des syndicats d'employeurs (Synhorcat/GNI), sans concertation des autorités de tutelle. C'est donc une décision qui a été prise en dehors des règles élémentaires du fonctionnement de nos institutions et qui conduit à déloger partiellement le lycée Jean Drouant du site Médéric de manière précipitée (lycée Braissaï). Cela va conduire élèves, étudiant(e)s et enseignants à travailler sur deux sites physiques du 17<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> arrondissement (30 mn/ 1 h. Ss cantine), sans qu'aucun caractère d'urgence ne justifie cette décision unilatérale, si ce n'est de répondre aux desideratas de l'A.P.H.R.L. Comment l'établissement va-t-il convaincre les futures familles et leurs enfants, les futurs étudiants à gérer cette mise en souffrance de l'établissement et les difficultés de fonctionnement inéluctables lors des toutes prochaines années scolaires ? Comment peut-on avoir réduit au silence ce projet de transfert sans informer les familles et les étudiants inscrits actuellement ?

Toutes ces décisions font de « l'école hôtelière de Paris – lycée Jean Drouant » une variable d'ajustement dont les premières victimes seront les membres actuels et futurs (si tant est que l'établissement reste attractif dans ces conditions !) de la communauté éducative Jean Drouant. Ces décisions sont intolérables et injustifiées, les travaux envisagés à Fresnel pour reloger définitivement l'établissement n'impactent en rien le fonctionnement actuel du lycée Jean Drouant dans l'immeuble Médéric.

*Pierre Berthet, ancien C.E.T. (+ 35 ans.), Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques, Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite, président du CA de l'association des anciens élèves des promotions de l'enseignement technologique hôtelier (anc. AAEEHP. Jean Drouant), Promatel Paris Ile-de-France. [www.promatel.info](http://www.promatel.info) Email : [pierre.berthet0887@orange.fr](mailto:pierre.berthet0887@orange.fr) [www.unatech.eu](http://www.unatech.eu)*